

# 4<sup>ème</sup> RAID ALBÂTRE

1 parcours 50 km

## 13 OCTOBRE 2013

Parcours en autonomie par équipe de 2 sur le territoire de la Communauté de Communes

de la Côte d'Albâtre

Départ : 9h - VEULES LES ROSES



### PARCOURS 50 KM :

VTT : 40 KM - COURSE D'ORIENTATION : 6 KM

KAYAK : 4 km

65 équipes max - 36€ par équipe

> Chronométrage électronique - Nombreux Lots

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

02 35 57 97 00 ou [raid.albatre@cote-albatre.com](mailto:raid.albatre@cote-albatre.com)

et sur [www.leboncoindenormandie.com](http://www.leboncoindenormandie.com)

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 9 OCTOBRE 2013**



# 4<sup>ème</sup> RAID ALBÂTRE - PROGRAMME & REGLEMENT

**ARTICLE 1 : ORGANISATION :** Le 4<sup>ème</sup> RAID ALBÂTRE est organisé par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre le DIMANCHE 13 OCTOBRE 2013

**ARTICLE 2 : PROGRAMME ET DISCIPLINES :** RDV à LA SALLE POLYVALENTE (7 Rue du Docteur Michel) à VEUILLES LES ROSES. Vérification administrative et technique des équipes

DISCIPLINES : CO, VTT1, KRAYAK, VTT2, course d'orientation (tracéage)

**7H30/8h30 Remise des dossards et de la purge électronique (prévoir un chèque de caution de 70€) 9 H 00 DEPART 14 H 00 Barrière horaire (retour au point de départ)**

**ARTICLE 3 : LES ÉQUIPES** sont composées de 2 personnes. L'épreuve est ouverte aux équipes mixtes, féminines, masculines. Tous les concurrents ont obligatoirement plus de 18 ans. Chaque équipe doit effectuer la totalité du parcours à 2 et respecter le code de la route sous peine de disqualification. L'organisation se garde le droit de modifier le parcours pendant l'épreuve pour des raisons de sécurité.

**ARTICLE 4 : INSCRIPTION-ASSURANCE :** Les droits d'inscriptions s'élevont par équipe à **36 €**. Cette inscription comprend : canoë, gilets, pagaies, la sécurité, le ravitaillement, le chronométrage électronique.

Aucun frais d'inscription ne sera remboursé pour les équipes ne prenant pas le départ. **Chaque inscription sera prise en compte dès réception complète de la fiche d'inscription à l'adresse suivante : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre - 48bis, route de Veulettes - BP T - 76450 CANT BRAYILLE + le règlement à l'ordre du Trésor Public + certificats médicaux de moins d'un an (Loi 23/03/99), la photocopie d'une licence multi-sport en cours (2013-2014) peut faire office de certificat médical.** Les inscriptions seront closes le **mercredi 9 OCTOBRE 2013, le cachet de la poste faisant foi (65 équipes max).**

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS PRR TÉL. : 02 35 57 97 00, par mail : raid.albatre@cite-albatre.com ou sur www.leboncoinenmandie.com**

L'organisation ne sera pas responsable de tout vol ou perte d'objets lors de l'épreuve. Chaque concurrent doit posséder une assurance responsabilité civile et individuelle et savoir nager. Les concurrents s'engagent sur le raid en toute connaissance de cause et dérogent par avance l'organisateur de toute responsabilité pénale et civile. En cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant l'épreuve, l'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route qui seront considérées hors course. Tous les concurrents s'engagent à l'abandon des droits d'utilisation et de reproduction de leur image.

**ARTICLE 5 : ASSISTANCE :** L'assistance pour une équipe lors de l'épreuve est interdite et entrainera la mise hors course de l'équipe.

**ARTICLE 6 : MATÉRIEL OBLIGATOIRE :** 1 VTT par concurrent, un vêtement de pluie obligatoire dans le sac à dos ou sur soi durant la course, une gourde, barres énergétiques, une couverture de survie, un téléphone portable dans une housse étanche. Le port de la **chasseuble visible** sera obligatoire sur toute la course (prévoir des épingles). Le **port du casque** est obligatoire sur toutes les sections VTT. Prévoir porte cartes et boussole

**ARTICLE 7 : PRINCIPE :** Le départ et l'arrivée auront lieu à VEUILLES LES ROSES. Le chronomètre sera déclenché en début de parcours et arrêté à la fin. Certaines sections pourront être neutralisées. Entre le début et la fin du parcours seront placés des points de contrôle obligatoires (PC)

**ARTICLE 8 : CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES :** Le classement sera effectué grâce au chronométrage. Des lots seront remis aux premiers concurrents (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>) des différentes catégories (homme, femme, mixte).

**ARTICLE 9 : EN CAS D'ABANDON DE L'ÉQUIPE OU D'UN COÉQUIPIER :** L'équipe devra en informer directement l'organisation. En cas d'accident prévenir l'organisation, les secours.

Remplissez ce bulletin et renvoyez-le à : **Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre - 48bis, route de veulettes - BP T - 76450 CANT BRAYILLE - (Informations au 02 35 57 97 00)**

**NOM DE L'ÉQUIPE :** ..... Catégorie : Masc. / Mixte / Fém.

**Nom et prénom du chef d'équipe :** ..... Date de naissance : ..... Sexe : M ou F Téléphone : .....

Adresse : ..... E-mail : .....

**Nom et prénom du 2<sup>ème</sup> équipier :** ..... Date de naissance : ..... Sexe : M ou F Téléphone : .....

Adresse : ..... E-mail : .....

*Nous déclarons avoir lu le règlement et déchargeons l'organisation de toute responsabilité civile ou pénale en cas d'accident corporel ou matériel pouvant survenir lors de l'épreuve.*

**LES SIGNATURES DES DEUX EQUIPIERS :**

## BULLETIN INSCRIPTION

POUR TOUTS : joindre à ce bulletin le règlement à l'ordre du Trésor Public et prévoir un chèque de caution pour la purge le jour du raid (70€).

Pour les licenciés joindre la photocopie de la licence - Pour les non licenciés, joindre à la demande d'inscription un certificat médical datant de moins d'un an d'aptitude à la pratique du raid multisports en compétition.